



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Houdemont

SEANCE DU 13 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	11	11 + 3 pouvoirs

Date de convocation 8 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil, sous la présidence de **Maurizio PETRONIO**, Maire.

Présents : **Danièle BONNET-REMY**, **Marie-Lise BRISBARE**, **Didier GERARD**, **Alexandre GOURRIER**, **Jean GROBSHEISER**, **Carole LAMASSE**, **Maurizio PETRONIO**, **Christian PIERRAT**, **François PIERSON**, **Robin TAIT**, **Abraham WASSIAMA**.

Absents : **Marie-Odile MATHIEU**, **Asany PRESTINI**, **Mohamed REZOUK**.

Représentés : **Julien ELASRI** pouvoir donné à **Marie-Lise BRISBARE**, **Daniel LECOMTE** pouvoir donné à **Danièle BONNET-REMY**, **Estelle PREVOST** pouvoir donné à **François PIERSON**.

Madame Danièle BONNET-REMY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

N° de délibération : 1

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne parmi ses membres un secrétaire de séance.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	3	14	0	0	0

Le Conseil Municipal nomme Madame Danièle BONNET-REMY en qualité de secrétaire de séance.

Danièle BONNET-REMY
Secrétaire de séance

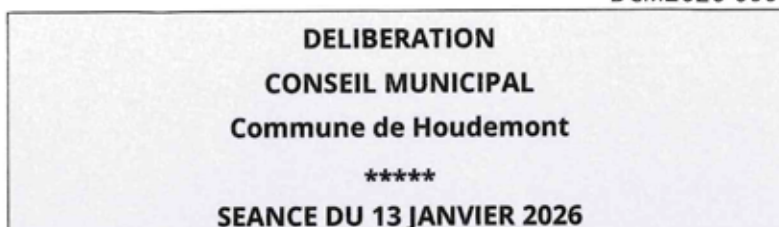
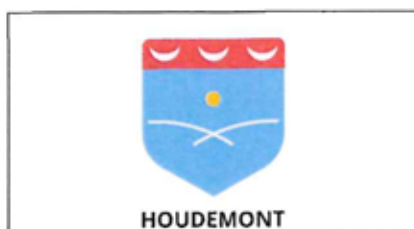


Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Maurizio PETRONIO,

Maire de Houdemont



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	11	11 + 3 pouvoirs

Date de convocation 8 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil, sous la présidence de **Maurizio PETRONIO**, Maire.

Présents : Danièle BONNET-REMY, Marie-Lise BRISBARE, Didier GERARD, Alexandre GOURRIER, Jean GROBSHEISER, Carole LAMASSE, Maurizio PETRONIO, Christian PIERRAT, François PIERSON, Robin TAIT, Abraham WASSIAMA.

Absents : Marie-Odile MATHIEU, Asany PRESTINI, Mohamed REZOUK.

Représentés : Julien ELASRI pouvoir donné à Marie-Lise BRISBARE, Daniel LECOMTE pouvoir donné à Danièle BONNET-REMY, Estelle PREVOST pouvoir donné à François PIERSON.

Madame Danièle BONNET-REMY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025

N° de délibération : 2

Le Conseil Municipal

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	3	14	0	0	0

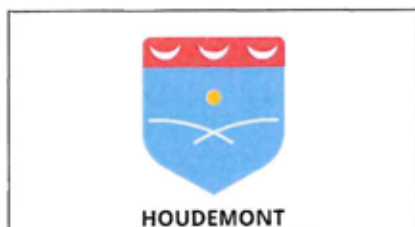
Danièle BONNET-REMY
Secrétaire de séance

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Maurizio PETRONIO,
Maire de Houdemont





DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Houdemont

SEANCE DU 13 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	11	11 + 3 pouvoirs

Date de convocation 8 janvier 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil, sous la présidence de **Maurizio PETRONIO**, Maire.

Présents : Danièle BONNET-REMY, Marie-Lise BRISBARE, Didier GERARD, Alexandre GOURRIER, Jean GROBSHEISER, Carole LAMASSE, Maurizio PETRONIO, Christian PIERRAT, François PIERSON, Robin TAIT, Abraham WASSIAMA.

Absents : Marie-Odile MATHIEU, Asany PRESTINI, Mohamed REZOUK.

Représentés : Julien ELASRI pouvoir donné à Marie-Lise BRISBARE, Daniel LECOMTE pouvoir donné à Danièle BONNET-REMY, Estelle PREVOST pouvoir donné à François PIERSON.

Madame Danièle BONNET-REMY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : DECISIONS DU MAIRE
N° de délibération : 3

Rapporteur : M. le Maire

Communication des décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

06/01/26	Contrat de maintenance des équipements campanaires -- ETS CHRETIEN - 191 €HT par an
----------	---

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	3	14	0	0	0

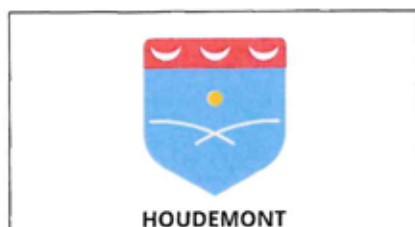
Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la communication des décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

Danièle BONNET-REMY
Secrétaire de séance



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Maurizio PETRONIO,
Maire de Houdemont



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Houdemont

SEANCE DU 13 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	12	12 + 3 pouvoirs

Date de convocation 8 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil, sous la présidence de **Maurizio PETRONIO**, Maire.

Présents : **Danièle BONNET-REMY, Marie-Lise BRISBARE, Didier GERARD, Alexandre GOURRIER, Jean GROBSHEISER, Carole LAMASSE, Marie-Odile MATHIEU, Maurizio PETRONIO, Christian PIERRAT, François PIERSON, Robin TAIT, Abraham WASSIAMA.**

Absents : **Asany PRESTINI, Mohamed REZOUK.**

Représentés : **Julien ELASRI pouvoir donné à Marie-Lise BRISBARE, Daniel LECOMTE pouvoir donné à Danièle BONNET-REMY, Estelle PREVOST pouvoir donné à François PIERSON.**

Madame Danièle BONNET-REMY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : NON REMPLACEMENT D'UN ADJOINT AU MAIRE DEMISSIONNAIRE
N° de délibération : 4

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-14 et L.2122-15 ;
Vu la délibération n°3 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au maire ;
Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 modifiant le nombre des adjoints au maire ;
Vu la lettre de démission de M. ESPEITTE Gérald, Adjoint au Maire, en date du 03/11/2025 ;
Vu l'acceptation de cette démission par M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle, en date du 19 novembre 2025 ;
Considérant que la démission de M. ESPEITTE Gérald a pris effet à compter du 20/11/2025 ;
Considérant que le Conseil Municipal peut décider de ne pas pourvoir au remplacement d'un adjoint démissionnaire ;
Considérant que le bon fonctionnement de l'exécutif communal demeure assuré avec le nombre d'adjoints restant en fonction ;

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	3	12	0	3 M-O. MATHIEU C. PIERRAT A. WASSIAMA	0

Le Conseil Municipal

DECIDE de ne pas procéder au remplacement de l'Adjoint au Maire démissionnaire ;